

Compte-rendu synthétique de la CNSST La Poste du 29 avril 2020 (en audio)

FO : Thierry Roux, Stéphane Lamarque, Anne-Laure Soulet, Noëlle Pellegris.

Réunion conjointe des 4 CNSST.

ODJ : modalités de dé-confinement pour les postiers en télétravail (TLT) et évacuation des déchets.

Déclaration préalable FO (seule DP).

1. Orientations à date concernant le dé-confinement (télétravailleurs) (sujet « poussé » par FO)

Sont maintenus en confinement : personnes fragiles, garde d'enfants, aidants, stagiaires. Maintien du télétravail jusqu'au 2 juin 2020.

Ensuite :

- Distanciation sociale de minimum 1 mètre pour tous les échanges (réunions, RIE...).
- Marquages au sol.
- En plus du nettoyage/désinfection des locaux, une note expliquera l'évacuation des déchets.
- Les médecins planchent sur l'utilisation des fontaines et distributeurs automatiques.
- Les masques seront mis à disposition sur les sites (tertiaires), y compris pour les transports publics. Le personnel devra prévoir un masque pour le premier trajet domicile/travail. Il n'y aura pas de fourniture de masques par courrier : trop compliqué.
- Du gel sera disponible à l'entrée des sites et des RIE (pour le personnel et le public).
- Des vitres en plexiglas sont également prévues.
- Une communication à destination du personnel sera faite sur les sites tertiaires : réunions physiques limitées à 8 personnes, possibilités de visio voire de mixte (présentiel + visio), 1 mètre minimum, déplacement inter sites de proximité si absolument nécessaire et sans prendre les transports en commun.

- Les formations non obligatoires reprendront le 15 septembre.
- Horaires décalés mis en œuvre, dans les open-space espacement de 1 mètre minimum.
- Pas de restrictions concernant le personnel en bureau individuel et ne prenant pas les transports publics.
- Le télétravail ne sera pas imposé. Il s'agira de volontariat, dont les modalités pratiques feront l'objet d'échanges avec le manager, pas plus d'1 jour ou 2 par semaine sur site (le reste en TLT). Le transport individuel est fortement conseillé (voir exigé).

FO :

- revendiquons le volontariat du TLT,
- souhaitons la progressivité quant au retour
- demandons de s'assurer que les EVRP « télétravail » aient bien été effectués partout,
- suggérons la possibilité d'ICCHSCT sur les sites multi NOD (Sièges, VLP...),
- que soient précisés les potentiels cas d'obligation de porter un masque.
-

2. Evacuation des déchets COVID

Une note est en préparation : double sac poubelle (prévoir achats en conséquence), poubelles automatiques ou à pédale, délai de 24h avant l'évacuation.

3. Ventilation, VMC, climatisation (sujet « poussé » par FO)

Docteur Havette :

- Aérer les locaux (ouvrir les fenêtres) 2 fois par jour pendant 15 à 20 mn au minimum : 80% de polluants en moins.
- Pas de mouvement d'air (courant d'air, ventilateurs, débits trop forts...).
- VMC : si aspiration de l'air intérieur vers extérieur, parfait.
- Climatisation : air extérieur vers intérieur ok en revanche, l'hiver il y a un recyclage de 10 à 20 % d'air, ce qui est à proscrire (air pur uniquement).
- S'assurer de la propreté des bouches d'aération et que la vitesse soit réduite
- Elle doit être mise en route 2 h avant l'arrivée du personnel et éteinte 2 h après.
- Climatisations mobiles : si prise d'air/évacuation intérieure, à proscrire. Si prise d'air extérieur, s'assurer de la qualité des filtres.

Post'immo est en charge du dossier.

FO revendique qu'une étude par un cabinet indépendant soit diligentée.

4. Sujets divers :

La note « doublure » BSCC est mise en cause. Le docteur Havette indique que la note parue est tronquée d'une partie de ses préconisations.
La BSCC attend les observations « terrain » pendant 72 h encore et va revoir cette note.

Prochaines CNSST la semaine prochaine, non regroupées : La Poste, BSCC, Réseau, SF.